

Monsieur le Préfet
Préfecture de la Haute-Vienne
1, rue de la Préfecture
BP 87031
87031 LIMOGES CEDEX 1

Boulogne-Billancourt, le 26 juin 2018

Par LRAR n° 1A 150 756 8333 1

Objet : Réponse à l'avis de la MRAe concernant la demande d'autorisation unique afférente au parc éolien de la société Energie Saint Barbant

Monsieur le Préfet,

La société Energie Saint Barbant a déposé le 9 septembre 2016 un dossier de demande d'autorisation unique pour un projet de parc éolien, composé de quatre aérogénérateurs et d'un poste de livraison, sur le territoire de la commune de Saint-Barbant.

Nous avons bien noté que la Mission régionale d'autorité environnementale n'a émis aucune observation relativement au dossier de demande d'autorisation, comprenant l'étude d'impact, que vous lui avez transmis pour avis, conformément à l'article R. 122-7 du Code de l'environnement.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma haute considération.



Grégoire SIMON
Président